



L'INFO AVANT TOUT

Pour ce dernier CSE de l'année, l'ordre du jour était une nouvelle fois très dense.

Vos élus ont dénoncé dans leur liminaire le protocole de sortie de grève dans le réseau de France 3 régions, propositions signées par la CGT, FO et la CFDT. Le SNJ et Sud ont refusé de signer ce protocole concernant les éditions ICI 12/13 et ICI 19/20

Projet Campus

Si les salariés comprennent le sens du projet (regrouper toutes les entités dans un périmètre réduit), ils le trouvent incohérent, mal expliqué, et générateur d'une dégradation des conditions de travail.

Les expertises menées au Siège et à Malakoff (pour l'outremer qui doit arriver au Siège en mai 2025) ont pointé du doigt de nombreuses incohérences :

- Les « quartiers d'équipes » prévus dans le projet posent notamment problème, en raison du flex office (principe des bureaux partagés) qui sera généralisé. Beaucoup vont se retrouver sans poste attribué, contraints de s'installer dans des salles de réunions pour travailler, car il n'y aura pas assez de bureaux disponibles les jours où le télétravail sera moindre. *“Pas de problème”,* dit la direction, *“ce sera occasionnel, donc les salariés devront s'en accommoder”*.

- L'extension des open spaces inquiète : une majorité de salariés redoute un impact négatif sur la confidentialité, la concentration et l'ambiance sonore de leur lieu de travail. Autant de points que la direction a balayé d'un revers de la main.

- Colère des salariés de Paris Île-de-France : ils auront 250 m² en moins avec Campus, l'espace sera partagé avec la direction du réseau. Les salariés sont déjà marqués par le déménagement de Vanves. Et 2/3 des effectifs de PIDF ne font pas de télétravail. Les reporters ne conçoivent pas de ne pas avoir de bureau personnel. Ils se sentent déconsidérés, c'est pour eux une atteinte à leur dignité en tant que journaliste.

Parmi les autres points qui inquiètent : la perte de repères due à la disparition des bureaux nominatifs, le taux de partage parfois incompréhensible, la sécurité négligée. C'est pourquoi vos élus ont voté contre le projet Campus.

Point sur les scripts d'Île-de-France

Une procédure pour grave et imminent a été lancée suite au malaise et à l'arrêt maladie d'une scripte de Paris Île-de-France. C'est pourquoi lors de CSE, les élus ont voulu évoquer la situation très inquiétante de ce service : stress, trop de tâches à accomplir pour les éditions, sous-effectifs.

La direction affirme avoir pris la mesure des difficultés, un état des lieux est en cours, et elle s'est engagée sur les niveaux de rémunérations, mais ce n'est pas suffisant pour vos élus. Sur 20 postes de scripts permanents, 4 sont vacants et un seul est en consultation.

Point sur l'emploi

Au 30 juin 2023, le Siège comptait un effectif de 3 743 permanents présents (en personnes physiques) dont 145 à temps partiel. L'effectif permanent est composé de 50,5 % de femmes, chiffre en légère progression.

Le niveau de l'emploi global au siège en équivalent temps plein est de 4 190 ETP moyen soit 3 550 ETP Permanent et 640 ETP non Permanent. Ce niveau est en baisse (-156,6 ETP moyen) par rapport à la situation du 30 juin 2022.

Au global, les effectifs évoluent de -133 ETP pour les PTA et de -23 ETP pour les journalistes.

Selon la direction, il devrait y avoir une stabilisation des effectifs en 2024, d'autant qu'il y a les JO. Une pause dans la baisse des ETP semble s'amorcer. Il serait temps ! En 10 ans, FTV a perdu 1500 ETP !

Les licenciements pour inaptitudes :

Sur les 27 licenciements réalisés au cours des 12 derniers mois, 12 le sont pour inaptitude. C'est un chiffre important qui pointe la nécessité de s'intéresser aux conditions de travail des salariés.

La formation

Le budget est évalué à 8 millions d'euros pour 2024 pour couvrir l'ensemble des besoins de l'entreprise en formation. Officiellement toutes les formations sont obligatoires, mais c'est plus compliqué avec celles en e-learning. Certaines entrent dans la part variable des managers, ce que le SNJ regrette.

Concrètement, la direction de l'université rue Linois nous explique que tous les entretiens individuels (91,3 % réalisés en 2023, selon la RH) sont examinés pour connaître les besoins des salariés. Ensuite, les managers et responsables RH se concertent et priorisent.

Mais la direction n'a plus l'obligation de donner d'informations sur ces licenciements. Ce que regrette le SNJ qui, par le passé, a pu enquêter sur les causes de ces inaptitudes : harcèlement, discrimination, etc.

La direction évalue l'équilibre entre les demandes individuelles et le plan stratégique de l'entreprise. Pour qu'une demande soit retenue, il faut un objectif professionnel.

Un nouvel outil : Mon Kiosque formation a été lancé en janvier. On peut y faire des demandes pour l'année suivante.

Sur le harcèlement, 250 salariés sont formés chaque année. Mais la direction affirme qu'il y a de moins en moins de candidats.

Certaines formations sont obligatoires, comme la lutte anti-corruption, et le recrutement sans discrimination pour les managers.

Procédure pour la prise en charge en cas d'urgence médicale sur le lieu de travail

Vos élus ont reçu mi-novembre un document expliquant les procédures en cas d'urgence médicale. Ils demandent une diffusion large et que les numéros d'appel soient clairement affichés, notamment près des ascenseurs. La direction s'y engage, mais après que le document aura été diffusé à tous les salariés.

Les élus ont regretté que le rôle des médecins du travail ne soit pas défini en cas d'urgence dans ce document. La direction s'engage à examiner ce point.

Vos élus SNJ au Siège

TITULAIRES

Serge Cimino - Béatrice Gelot - Dominique Bonnet -
Sophie Guillaumin

SUPPLÉANTS

Antoine Chuzeville - Emilie Denis - Guy Sabin - Anne
Guillé-Epée

Syndicat National des Journalistes
de France Télévisions
Nous rendre visite : bureau D 142
Nous contacter : snj@francetv.fr
01 56 22 88 28